

Démarche Qualité et Satisfaction Client • Bilan annuel 2021

La qualité de nos formations, tant au niveau du contenu que de l'animation, est au cœur de nos préoccupations depuis toujours.

- ↳ Toutes nos formations « sur catalogue » (DPO et RGPD), en présentiel ou e-learning, ont été labellisées par la CNIL ;
- ↳ ANAXIA CONSEIL a validé les 21 critères du DataDock dès février 2017 (alors que l'obligation était pour juillet 2017) ;
- ↳ Nous avons obtenu la certification qualité QUALIOPi en juin 2020. Cette certification est un enjeu important pour notre organisme afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de la formation professionnelle continue.



Ce bilan des formations suivies en e-learning prouve que cette approche qualité est reconnue par les participants à nos formations.

Veille juridique

C'est une composante essentielle de notre activité : alertes automatiques sur mots-clés dans les moteurs de recherche, newsletter [CEPD](#), newsletter [AFCDP](#)¹ (dont ANAXIA CONSEIL est membre actif), site de la CNIL en page d'accueil, veille dédiée à la formation,

Cette veille nous permet de faire évoluer nos formations chaque fois que cela est nécessaire.

Évolutions

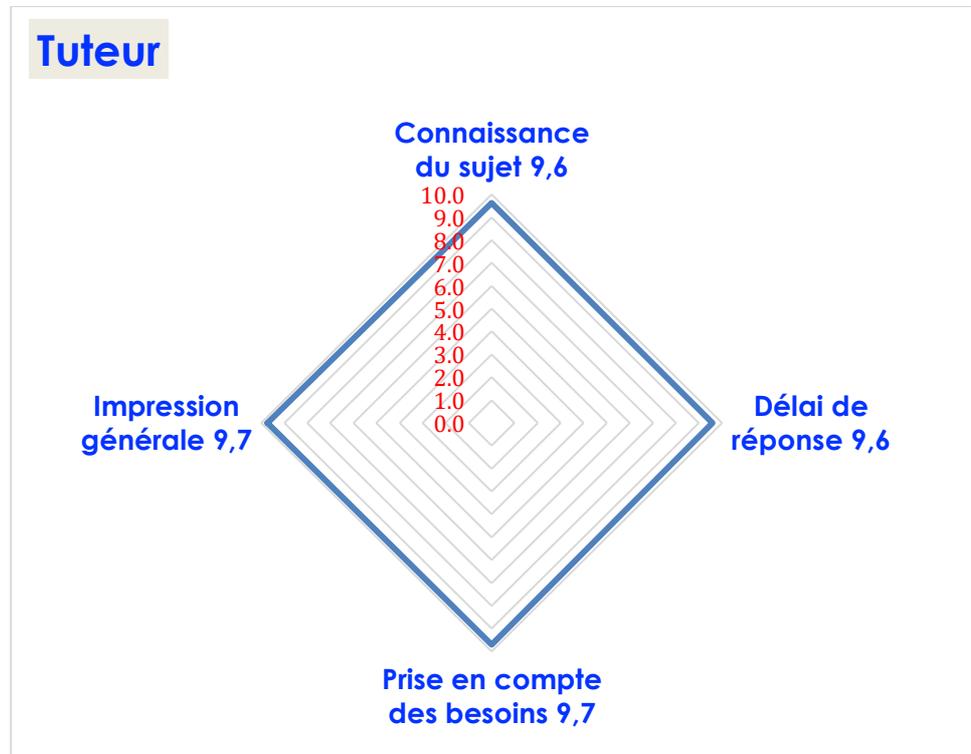
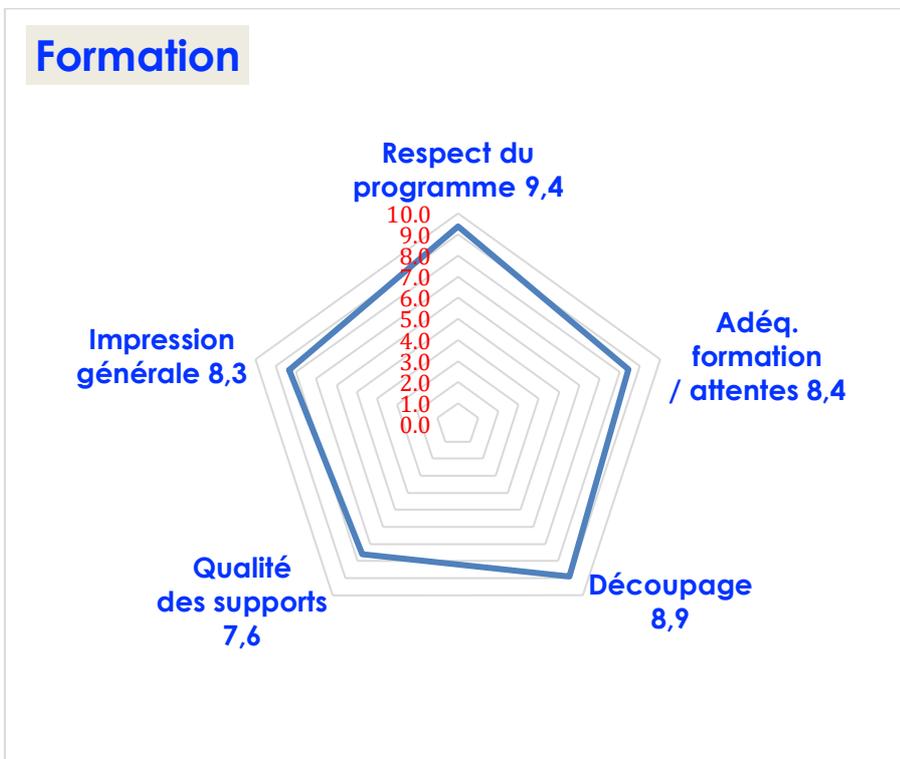
Nos formations évoluent en permanence. Quelques ajustements mineurs :

- Guide CNIL DPO ;
- Décisions d'adéquation UK et Corée du Nord ;
- Suppression de la déclaration de la CNIL en tant qu'autorité chef de file
- Exercice des droits par un mandat : la CNIL publie sa recommandation
- CEPD : lignes directrice RT/ST
- CNIL : référentiel sur les entrepôts de données de santé ;
- ...

Plus globalement, notre formation de DPO a entamé un processus de révision globale (pour un démarrage en 2022) pour répondre aux demandes qui portent sur la forme (plus aérée, textes plus homogènes, ...). De plus, le e-learning prend le relais du présentiel pour certains modules ; notre formation de DPO en présentiel devient donc « blended ».

¹ Christophe CHAMPOUSSIN, gérant d'ANAXIA CONSEIL, en est l'un des administrateurs

Évaluation par les apprenants



Taux de réussite

Ce taux est calculé sur la base des évaluations finales avec une note de 60% ou plus.

Si un apprenant obtient une note inférieure, alors nous prenons contact avec lui pour revoir les points qui le nécessitent. Cela peut se faire par mail ou téléphone.

Le taux de réussite en 2021 pour nos formations en e-learning a été de **100%** (note moyenne de **89/100**).